

## Se promener à vélo



9 km Boucle en forêt d'Orléans

**BALADE AU NORD EST DE L'AGGLO**  
Cette balade est accessible à vélo au départ de Fleury les Aubrais, Semoy ou Saint Jean de Braye. Vous pouvez également vous rendre en voiture au Parc de Charbonnière pour une promenade en famille. La boucle cyclable fait le tour du parc.  
Au programme : aires de repos, panneaux pédagogiques et visite du château de Charbonnière !

12 km Canal d'Orléans

**BALADE À L'EST DE L'AGGLO**  
Au départ du Quai du Roi, longez le Canal d'Orléans jusqu'aux écluses de Combleux. Si vous souhaitez poursuivre cet itinéraire, suivez la Loire à vélo jusqu'à Théry ou Bou Genetier des Azins). Vous pouvez également opter pour une balade sur une journée complète au départ de Bou jusqu'au Quai du Roi à Orléans (boucle de 30 km).

12 km Ile Charlemagne et Bois de l'Île

**BALADE AU SUD EST DE L'AGGLO**  
Départ du Quai du Roi : traversez la Loire par le pont Thinat en direction du Sud pour rejoindre l'Île Charlemagne en suivant l'itinéraire cyclable de la Loire à vélo. Continuez après l'Île Charlemagne jusqu'à la réserve naturelle du Bois de l'Île.

13 km Boucle des moulins du Loiret

**BALADE AU SUD OUEST DE L'AGGLO**  
Départ du pont de Europe où vous pourrez découvrir le four à briques. Continuez en direction du lac de Bel Air, puis suivez la rue du bac pour admirer les moulins. La boucle se poursuit vers le parc du donjon, puis les vergers d'Olivet et de Saint Hilaire Saint Mesmin, le pont Saint Nicolas et la place René Villain.

22 km Loire à vélo

**BALADE AU SUD DE L'AGGLO**  
Au départ de Saint Denis en Val, au niveau du Bois de l'Île, partez en direction de l'Ouest, vers l'Île Charlemagne pour ensuite traverser le pont Thinat et longer les quais au Nord de la Loire à Orléans. Pour rejoindre Saint Pryvé Saint Mesmin, traversez le pont de Europe vers le Sud et continuez jusqu'à la pointe de Courpain. Vous pourrez choisir parmi 3 aires de repos pour pique-niquer pendant cette balade : au Parc de la Pie à Saint Hilaire Saint Mesmin, à l'Île Charlemagne ou à la Montjoie à Saint Denis en Val.



## Sécurité et confort

Pour votre sécurité et votre confort, choisissez un vélo adapté à votre taille et à votre usage et soyez vigilant à l'équipement de votre vélo.

- Équipements obligatoires**
  - des freins opérationnels à l'avant et à l'arrière
  - un éclairage blanc à l'avant et rouge à l'arrière
  - des catadioptriques (dispositifs rétro réfléchissants) blanc à l'avant, rouge à l'arrière et orange sur les cotés (roues)
  - un avertisseur sonore
  - un gilet rétro réfléchissant la nuit (ou tout le temps hors agglomération)
- Équipements conseillés**
  - un casque (il réduit de 85 % les risques de traumatisme crânien)
  - un antivol en « U » (accrochant au moins 1 roue - le cadre à un support fixe)
  - une trousse de réparation élémentaire (rustine, colle, démonte pneu, ou chambre à air de remplacement et pompe)
  - un numéro gravé sur le cadre du vélo avec inscription sur un fichier national (un service proposé gratuitement par l'Agglo) permettant de vous contacter si votre vélo vole est retrouvé.

## Chiffres-clés

420 km d'itinéraires cyclables sont praticables dans les 22 communes de l'Agglo

350 vélo'+ sur 34 stations, 24h/24, 7j/7 (location courte durée)

1000 vélo'tao dont 400 à assistance électrique (location longue durée)

**Pensez-y !**  
Une nouvelle station vélo'+ depuis janvier 2014 !  
**La 34<sup>ème</sup> station** est située au croisement de l'Avenue des Droits de l'Homme et du Boulevard Marie Stuart à Orléans.



## Stationner son vélo en toute sécurité

161 places à proximité des arrêts de bus (23 parcs à vélos abrités)

Ces abris sont installés dans l'agglomération, à proximité des arrêts de transports en commun très fréquentés. Votre vélo est protégé des intempéries et son attache est sécurisée grâce à son système de câble, en complément d'un antivol personnel.

**Malin pour prendre le bus, le tram ou le train !**  
Pour trouver leur implantation ▶

250 places à proximité des arrêts de tram (11 abris vélos dans les P+R et gares)

1875 arceaux vélos à proximité des équipements publics et des commerces

**NOUVEAU**  
19 parcs relais vélos réservés aux détenteurs de la carte Modia Pass

Ces abris sont tous situés à proximité d'un arrêt de bus ou de tram, pour fonctionner comme un parc relais. Leur accès est réservé aux détenteurs de la carte Modia Pass. Rendez-vous à un arrêt pour y déposer votre vélo en toute sécurité dans l'abri réservé à cet effet puis rejoignez votre lieu de destination en bus ou en tram.

Deux l'été 2014, 14 parcs relais vélos seront implantés sur les 19. Les sites des 5 derniers sont en cours de finalisation. Pour trouver leur implantation. ▶

## Le vélo et l'Agglo

**1 Un réseau d'itinéraires cyclables continu et sécurisé** qui dessert les principaux pôles d'attractivité de l'agglomération : établissements scolaires, centres-villes, zones d'activités...

**2 Des stationnements spécifiques :** arceaux, abris et parcs relais vélos proches des arrêts de bus et de tram...

**3 Des services en +** pour faciliter l'usage du vélo en ville : vélo'+ (vélos en location de courte durée), vélo'tao (vélos en location longue durée), marquage gratuit des vélos contre le vol et à partir de l'été 2014, une vélo'station au cœur du pôle d'échange de la gare d'Orléans.

## L'Agglo à vélo 2014



Communaute d'agglomération Orléans Val de Loire

**Il est temps de vous abonner !**  
simple + économique + pratique



+ D'INFOS SUR [www.agglo-orleans.fr](http://www.agglo-orleans.fr)

## Légende

- Itinéraires
  - Itinéraire principal aménagé pour les cyclistes
  - Itinéraire non aménagé : cyclistes attention aux voitures !
  - Itinéraire aménagé pour les piétons : cyclistes attention aux piétons !
  - Itinéraire secondaire aménagé pour les cyclistes
- Point de vigilance : soyez prudents !
- Voie interdite à la circulation des vélos
- Loire à vélo
- Boucle en forêt d'Orléans

- Équipements
  - Arceau à vélo
  - Parc à vélo abrité
  - Parc relais vélo
  - Ligne et station de tramway
  - Aire de repos
  - Parc public, jardin
  - Collège / lycée
  - Équipement culturel
  - Équipement sportif
  - Mairie
  - Gare
  - Terrain de camping
  - Atelier Re-Cycle

Echelle 0 0,5 1 2 3 km JANVIER 2014

### Légende

**Itinéraires**

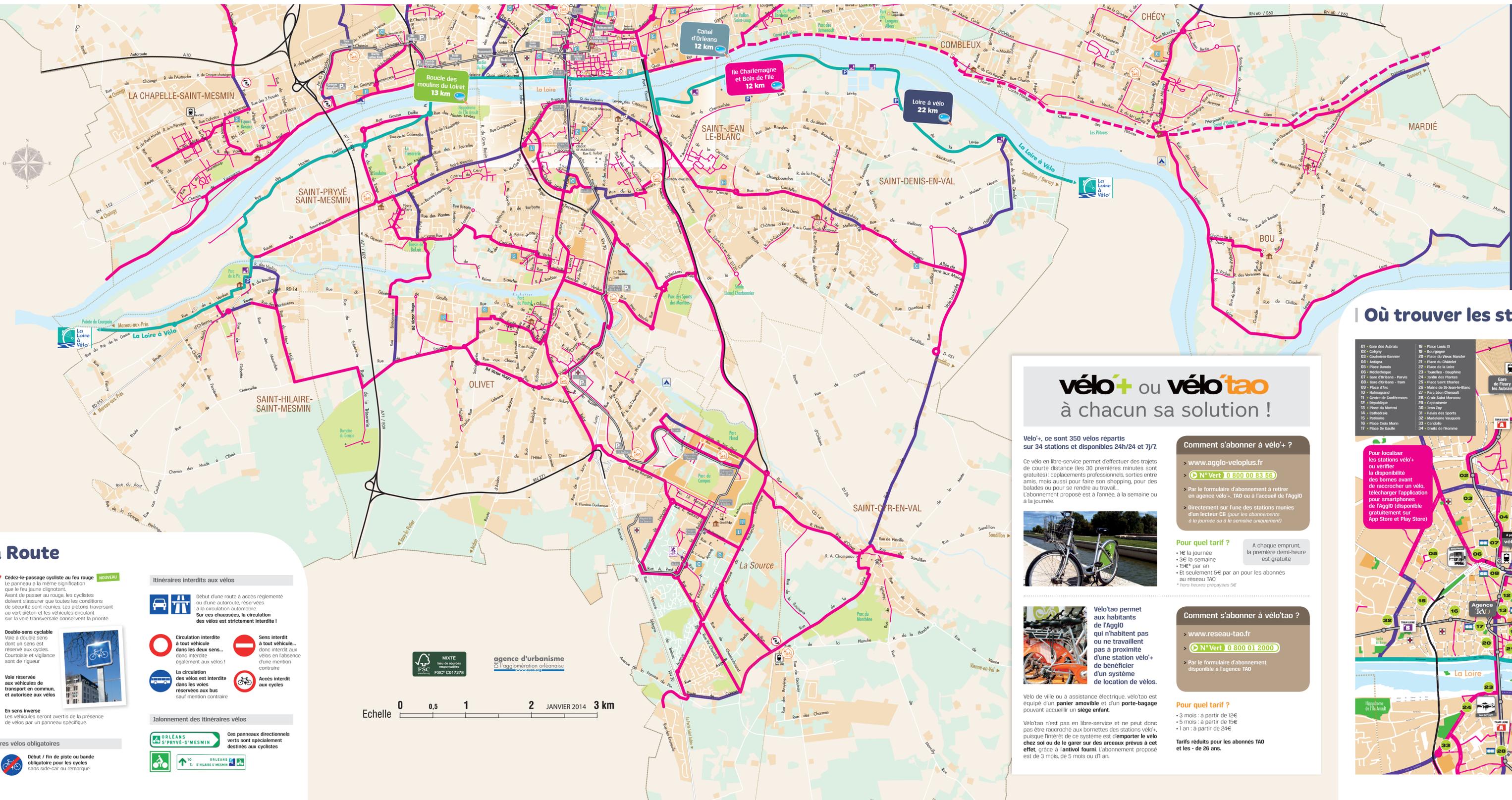
- Itinéraire principal aménagé pour les cyclistes
- Itinéraire non aménagé : cyclistes attention aux voitures !
- Itinéraire aménagé pour les piétons : cyclistes attention aux piétons !
- Itinéraire secondaire aménagé pour les cyclistes
- Point de vigilance : soyez prudents !
- Voie interdite à la circulation des vélos
- Loire à vélo
- Boucle en forêt d'Orléans

**Equipements**

- Arceau à vélo
- Parc à vélo abrité
- Parc relais vélo
- Ligne et station de tramway
- Aire de repos
- Parc public, jardin
- Collège / lycée
- Equipement culturel
- Equipement sportif
- Mairie
- Gare
- Terrain de camping
- Atelier Re-Cycle

### Pour vos locations ou réparations de vélo

Pensez à consulter le site [www.agglo-orleans.fr](http://www.agglo-orleans.fr), vous y trouverez la liste de l'ensemble des loueurs et réparateurs de vélos présents dans l'Agglo.



### Comment éviter le vol

Pour lutter contre le vol, pensez à faire marquer gratuitement votre vélo.

Comment bénéficier de ce marquage gratuit ? Consultez les prochaines dates de marquage vélo sur [www.agglo-orleans.fr](http://www.agglo-orleans.fr)

### Le principe :

- Venir avec son vélo, la preuve d'achat et une pièce d'identité
- Faire graver un code d'identification sur le cadre
- Récupérer le passeport correspondant (avec un numéro d'identification et code secret)
- Enregistrer son vélo dans une base de données nationale
- En cas de vol du vélo, déposer plainte à la gendarmerie et signaler sa disparition sur le site de la FUBicy : [www.bicycode.org](http://www.bicycode.org)

### Où trouver les stations vélo+ ?



## vélo+ ou vélotao à chacun sa solution !

Vélo+, ce sont 350 vélos répartis sur 34 stations et disponibles 24h/24 et 7j/7.

Ce vélo en libre-service permet d'effectuer des trajets de courte distance (les 30 premières minutes sont gratuites) : déplacements professionnels, sorties entre amis, mais aussi pour faire son shopping, pour des balades ou pour se rendre au travail. L'abonnement proposé est à l'année, à la semaine ou à la journée.



#### Comment s'abonner à vélo+ ?

- > [www.agglo-veloplus.fr](http://www.agglo-veloplus.fr)
- > **N° Vert 0 800 00 83 56**
- > Par le formulaire d'abonnement à retirer en agence vélo+, TAO ou à l'accueil de l'Agglo
- > Directement sur l'une des stations munies d'un lecteur CB (pour les abonnements à la journée ou à la semaine uniquement)

#### Pour quel tarif ?

- 1€ la journée
- 3€ la semaine
- 15€\* par an
- Et seulement 5€ par an pour les abonnés au réseau TAO
- \* hors heures préparées 5€

A chaque emprunt, la première demi-heure est gratuite.



Vélotao permet aux habitants de l'Agglo qui n'habitent pas ou ne travaillent pas à proximité d'une station vélo+ de bénéficier d'un système de location de vélos.

Vélotao n'est pas en libre-service et ne peut donc pas être rattaché aux bornettes des stations vélo+, puisque l'intérêt de ce système est d'emporter le vélo chez soi ou de le garer sur des arceaux prévus à cet effet, grâce à l'antivol fourni. L'abonnement proposé est de 3 mois, de 5 mois ou d'1 an.

#### Comment s'abonner à vélotao ?

- > [www.reseau-tao.fr](http://www.reseau-tao.fr)
- > **N° Vert 0 800 01 2000**
- > Par le formulaire d'abonnement disponible à l'agence TAO

#### Pour quel tarif ?

- 3 mois : à partir de 12€
- 5 mois : à partir de 15€
- 1 an : à partir de 24€

Tarifs réduits pour les abonnés TAO et les - de 26 ans.

### Rappel du Code de la Route

**Itinéraires autorisés aux vélos**

- Début / Fin de piste ou bande cyclable conseillée et réservée aux cycles** à double ou trois roues
- Début / Fin de voie verte** Zone réservée à la circulation des piétons et des véhicules non motorisés
- Début / Fin d'aire piétonne** Zone affectée à la circulation des piétons et des cyclistes roulant à l'allure du pas. Circulation et stationnement des véhicules automobiles réglementés
- Entrée / Sortie de zone de rencontre** Zone favorisant la cohabitation des modes de déplacement et le respect du plus vulnérable. Vitesse limitée à 20 km/h
- Entrée / Sortie de zone à vitesse limitée à 30 km/h** Zone affectée à la circulation des voitures, des modes de déplacement et le respect du plus vulnérable. Vitesse limitée à 30 km/h

**Itinéraires vélos obligatoires**

- Début / Fin de piste ou bande obligatoire pour les cycles sans side-car ou remorque

**Itinéraires interdits aux vélos**

- Début d'une route à accès réglementé ou d'une autoroute, réservées à la circulation automobile. **Sur ces chaussées, la circulation des vélos est strictement interdite !**
- Circulation interdite à tout véhicule dans les deux sens...** donc interdite également aux vélos !
- La circulation des vélos est interdite dans les voies réservées aux bus** sauf mention contraire
- Sens interdit à tout véhicule...** donc interdit aux vélos en l'absence d'une mention contraire
- Accès interdit aux cycles**

**Jalonnement des itinéraires vélos**

- ORLÉANS S'PRYVÉ-S MESMIN** Des panneaux directionnels verts sont spécialement destinés aux cyclistes
- ORLÉANS S' HILAIRE-S MESMIN**

MIXTE  
FSC® C017278

agence d'urbanisme  
l'agglomération orléanaise  
[www.agglo-orleans.fr](http://www.agglo-orleans.fr)

Echelle 0 0,5 1 2 3 km

JANVIER 2014